



**Comité Social Économique Central  
( CSEC )**

# **PROCES-VERBAL**

**----- séance supplémentaire-----**

**du**

**jeudi 8 juin**

**-----2023-----**

**Sont présents (es) :**

MM.	Frédéric <b>SARRASSAT</b>	Secrétaire	liste FO RATP CSE 12/MTS
Mme	Magaly <b>CLEUET</b>	2 <sup>e</sup> secrétaire adjoint	liste UNSA CSE 5/SEM
	Elies <b>BEN ROUAG</b>	Trésorier	liste UNSA CSE 2/RDSCENTRES BUS
	Karim <b>NEGADI</b>	Trésorier adjoint	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
MM.	Marc <b>BRILLAUD</b>	-	liste FO RATP CSE 3/SUR
	Franck <b>CLEMENT</b>	-	liste FO RATP CSE 5/SEM
	Bastien <b>ORSINI</b>	-	liste FO RATP CSE 5/SEM
	Rudolf <b>BUISSERET</b>	-	liste UNSA CSE 1/RDS Central
	Gregory <b>GUIDEZ</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Kamel <b>OULD AHMED</b>	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Nicolas <b>BERGEAUD</b>	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Abdelhakim <b>KHELLAF</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Pascal <b>LAMBERT</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Pascal <b>KERLEU</b>	-	liste CGT CSE 9 M2E
	Thibaut <b>DASQUET</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Karl <b>BENOIST</b>	-	liste CFE-CGC CSE 12 /MTS
	Vincent <b>BRIEUX</b>	-	liste CFE-CGC CSE 13/BU TRAM
	Cécile <b>AZEVEDO</b> <sup>1</sup>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Farida <b>KAIS</b>	-	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Florence <b>ESCHMANN</b>	-	liste FO RATP CSE 12 MTS
	Mary <b>FORD</b>	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Marie-Mathilde <b>GUEROULT</b> <sup>2</sup>	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
MM.	Mohamed <b>CHAGH</b>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 1/RDS CENTRAL
	Nourredine <b>ABOUTAIB</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Abdelnour <b>LARDIDI</b>	-	liste UNSA CSE 3/SUR
	Olivier <b>MERCIER</b>	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	André <b>BAZIN</b> <sup>3</sup>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Eric <b>TURBAN</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Michel <b>MARQUES</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Damien <b>MORILLA</b> <sup>4</sup>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Samy <b>SI-TAYEB</b> <sup>5</sup>	-	liste LA BASE CSE 4/RER

**Sont absents(es)/excusés (es) :**

MM.	Laurent <b>DOMINÉ</b>	1 <sup>er</sup> secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	Karim <b>ROUIJEL</b>	Membre titulaire	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Claude <b>NIVALT</b>	-	liste CGT CSE 4/RER
	Joffrey <b>QUIQUEMPOIS</b>	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Fabrice <b>DELAGE</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
Mme	Jessica <b>RICHARDS</b>	Membre suppléant	liste CFE-CGC CSE 13/BU TRAM
MM.	Aurélien <b>DERACHE</b>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 12/MTS
	José <b>JONATA</b>	-	liste UNSA CSE 5/SEM
	Sébastien <b>BOURGEOIS</b>	-	liste CGT CSE 9/M2E
	Olivier <b>TEISSIERE</b>	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Jean-Marie <b>DUCELIER</b>	-	liste CFE-CGC CSE 2/RDS CENTRES BUS

**Assistent à la séance :**

MM.	Yves <b>HONORE</b>	Représentant du syndicat FO RATP
	Patrick <b>RISPAL</b>	Représentant du syndicat CGT
	Stéphane <b>SARDANO</b>	Représentant du syndicat UNSA
	Cyril <b>LARDIERE</b>	Représentant du syndicat CFE-CGC

<sup>1</sup> Remplace Karim ROUIJEL en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>2</sup> Remplace Laurent DOMINE en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>3</sup> Remplace Joffrey QUIQUEMPOIS en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>4</sup> Remplace Fabrice DELAGE en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>5</sup> Remplace Claude NIVALT en tant qu' élu titulaire pour les votes

---

# ORDRE DU JOUR

---

<b>I - INFORMATIONS DU PRESIDENT</b>	<b>7</b>
<b>II INFORMATIONS DU SECRETAIRE</b>	<b>10</b>
<b>III - QUESTIONS SOCIALES</b>	
1. <i>Désignation du trésorier-adjoint en remplacement du trésorier-adjoint démissionnaire</i>	<b>12</b>

**Mme LÉQUIPÉ.-** Bonjour. Je propose que nous commençons.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Allez-y, Madame la Présidente.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Je vous remercie de votre présence à cette séance. Comme vous avez pu le constater, M. AGULHON n'a pas pu se joindre à nous. J'ai reçu une délégation pour le remplacer à titre exceptionnel. Je suis accompagnée de Mme FRESLON-BLANPAIN et de Mme FRANCIS.

Je tiens à vous informer de l'annulation des élections du CSE 13 pour le collège opérateur, à la suite d'une décision du Tribunal judiciaire du mois de mai. Par conséquent, MM. KOFFI et HANAFI ne sont plus représentants du CSE 13 au CSEC et sont désormais remplacés par M. BRIEUX, élu titulaire pour la CFE-CGC, et Mme RICHARDS, élue suppléante de la CFE-CGC, à qui nous souhaitons la bienvenue s'ils sont parmi nous.

**M. BRIEUX.-** Merci pour l'accueil.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Je propose de vérifier les absences.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus.

J'ai deux informations dont je parlerai davantage le 14 juin. La convention entre le CSE 2 et le CSEC, proposée au vote, a été validée avec les correctifs émis lors de la séance. Le versement prévu en juin est arrivé sur les comptes du CSEC, à savoir 4,5 M€. Cela a permis d'ouvrir HappyPal dans sa globalité et TUI. Les subventions extrascolaires le seront à partir du 12.

**Mme LÉQUIPÉ.-** En général, vous faites vos informations après celles du Président.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Je pensais que vous les aviez faites.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Non, je souhaitais la bienvenue aux nouveaux élus.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Au temps pour moi.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Pour la délégation FO, M. ROUIJEL, élu titulaire et M. DERACHE, élu suppléant, sont absents excusés.

**M. HONORÉ.-** Pour FO, c'est conforme. Nous attendons que M. CLEMENT arrive à se connecter. Nous lui avons envoyé le lien à plusieurs reprises.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Nous referons éventuellement un point au moment du vote. Pour la délégation UNSA, M. JONATA élu suppléant est absent excusé.

M. SARDANO, y a-t-il d'autres absents pour votre délégation ?

**M. SARDANO.-** Non.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Pour la délégation CGT, sont absents excusés MM. NIVAULT, QUIQUEMPOIS et DELAGE parmi les titulaires, ainsi que MM. BOURGEOIS et TEISSIERE parmi les suppléants.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Pour la délégation CFE-CGC, M. DOMINÉ, élu titulaire, et M. DUCELIER, élu suppléant, sont absents.

**M. LARDIÈRE.**- Il y a également Mme RICHARDS qui n'est pas présente.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Merci Monsieur LARDIÈRE.

Pour les représentants syndicaux, M. SARDANO remplace M. LAMASSE, absent excusé.

## **I – INFORMATIONS DU PRESIDENT**

**Mme LÉQUIÉ.**- J'ai plusieurs informations générales à partager avec vous.

La première concerne **l'évolution de l'IG 505 C**, qui remplace les dispositions à prendre en cas d'arrêt de travail prévues par l'IG 505 B. Cette dernière sera modifiée pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain. Ces nouvelles dispositions ne concernent que les relations entre l'employeur et le salarié et sont sans impact sur les relations avec la Caisse d'Assurance Maladie (CCAS) du salarié. Ainsi désormais, pour chaque arrêt de travail ou de prolongation, le salarié devra dès que possible et comme actuellement :

- prévenir son responsable hiérarchique direct ou son attachement ;
- dans un délai de 48 heures, transmettre la copie de tous les justificatifs (volet 3, attestation, certificat d'accident du travail ou de maladie professionnelle, bulletin d'hospitalisation) à son gestionnaire administratif (CSRH, CSP ou gestionnaire local) *via* l'outil digital "DemandesRH" ou par courrier pour les salariés qui n'ont pas accès à cet outil ou qui ne sont pas en mesure d'y accéder ;
- conserver les originaux de ces justificatifs pendant trois ans et les communiquer sur simple demande de l'employeur.

En cas d'absence maladie pendant ces congés, justifiée par un avis d'arrêt de travail, l'agent sera pointé en maladie pour les jours correspond à cet arrêt.

Conformément aux dispositions du Code du travail et selon la durée de l'absence, le salarié pourra bénéficier d'un examen de reprise de travail par le médecin du travail. Si l'arrêt de travail nécessite une visite de reprise qui intervient durant la période des congés, cette dernière est organisée au retour de l'agent.

Enfin, une information sera effectuée au sein de tous les CSE d'établissement et une communication sera réalisée auprès de l'ensemble des salariés. Les équipes Ressources humaines restent à la disposition des salariés.

Par ailleurs, l'entreprise a un **projet de digitalisation du processus médaille** qui sera mis en œuvre à compter de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2024, dont la campagne de lancement sur Pulse ! se déroulera du 16 août 2023 au 30 septembre 2023.

L'objectif de ce projet est la dématérialisation de la procédure pour la médaille d'honneur des chemins de fer. Cela répond à trois objectifs :

- la modernisation de la démarche avec l'outil Pulse ! dans un souci de simplification de gestion et de traitement de bout en bout du processus d'attribution des médailles *via* la suppression d'actions manuelles réalisées auparavant dans Rhapsodie Gestion, dans des fichiers Excel/Word, par courriel ou support papier ;
- la réduction des corrections apportées lors et/ou à l'issue des campagnes menées ;
- la sobriété de la procédure avec une diminution substantielle de l'utilisation des imprimantes et une économie de papier et d'encre.

S'agissant de l'attribution des avantages anticipés liés à la médaille, le traitement de cette dernière sera possible dans Pulse ! à partir de la promotion de juillet 2024. En attendant, les directions/BU continuent à utiliser le processus actuel pour la promotion de janvier 2024.

Quelques rappels sur cette procédure :

- Toute proposition de médailles reste soumise, comme aujourd'hui, à l'avis favorable de la hiérarchie du salarié mais désormais *via* Pulse (N+2 pour les opérateurs, N+1 pour les agents de maîtrise et cadres).
- Le salarié recevra une notification dans Pulse ! (et sur sa messagerie RATP pour celles et ceux qui en disposent) pour accepter ou refuser la médaille. En cas de non-réponse du manager ou du salarié, le processus d'attribution des médailles se traduira par un report de 6 mois.
- L'employeur devra, pour chaque salarié proposé, et comme cela était exigé dans le passé, transmettre au ministère un justificatif d'identité en cours de validité jusqu'à deux mois après la fin de la campagne, qu'il appartiendra au salarié de renseigner dans Pulse !.

Une information sera effectuée au sein de tous les CSE d'établissement et une communication sera réalisée auprès de l'ensemble des salariés avant le lancement de la campagne le 16 août prochain.

## **I – INFORMATIONS DU SECRETAIRE**

**Mme LÉQUIPÉ.-** Vous avez la parole, Monsieur le Secrétaire.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** J'ai une interrogation sur vos informations. Vous avez décrit les modifications relatives à la CCAS. Est-il prévu de remettre un tableau comparatif aux élus ?

**Mme LÉQUIPÉ.-** Cela ne concerne pas les dispositions de la CCAS, mais bien la relation entre les salariés et l'employeur, donc la RATP. Je vais demander aux équipes en charge s'il est possible d'avoir un tableau comparatif.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Si des choses sont différentes dans la vie des agents, ils doivent être bien informés. En tant qu'organisation syndicale, nous devons être sûrs de notre information en cas de problème.

Je reprends mes informations du Secrétaire. Elles seront développées lors de la séance du 14. La convention entre le CSE 2 et le CSEC a été signée. La somme de 4,5 M€ correspondant au versement du mois de juin a été versée et reçue sur les comptes du CE RATP. Cela a permis d'ouvrir les prestations HappyPal, TUI. Un pas significatif a été franchi. S'ensuivra tout ce qui figure dans la convention. L'intégralité des points sont en cours de traitement.

Quant à la médiation, elle commencera probablement la semaine prochaine. Les médiateurs se réunissent avec nos conseils pour établir un mode opératoire. J'y reviendrai en détail le 14. La convention signée et modifiée vous sera transmise avec une notification adéquate.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Merci. Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.-** La réponse a été donnée. La convention a été signée, nous aimerions en avoir une copie. Le Secrétaire vient d'indiquer qu'il allait la transmettre.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Monsieur RISPAL ?

**M. RISPAL.-** C'était la même demande pour vérifier les modifications demandées en séance. Nous verrons cela le 14.

**Mme LÉQUIPÉ.-** Merci. Y a-t-il des déclarations des organisations syndicales ?

**M. HONORÉ.-** Pour FO, pas de déclaration.

**M. RISPAL.-** Pour la CGT non plus.

**M. SARDANO.-** Pas pour l'UNSA.

**M. LARDIÈRE.-** Pas pour la CFE-CGC.

### **III – QUESTION SOCIALE**

**Désignation du trésorier-adjoint en remplacement du trésorier-adjoint démissionnaire**

**Mme LÉQUIPÉ.**- Quels sont les candidats ?

Monsieur RISPAL ?

**M. RISPAL.**- La CGT a une proposition de candidature. Nous proposons M. DASQUET pour assurer la fonction de trésorier adjoint.

**M. HONORÉ.**- FO propose M. ORSINI.

**M. SARDANO.**- Nous n'avons pas de candidat pour l'UNSA.

**M. LARDIÈRE.**- Nous n'avons pas de candidat pour la CFE-CGC.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Nous allons procéder à deux votes, le premier sur la candidature de M. DASQUET au poste de trésorier adjoint.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Je suis d'accord sur le fait de réaliser deux votes. Il faudrait procéder à l'appel des votants.

**Mme LÉQUIPÉ.**- C'est ce que j'allais proposer. Je vais finir par croire que vous mettez en doute mes capacités à présider l'instance.

Monsieur BAZIN ?

**M. BAZIN.**- Je m'inquiète. Nous nous interrogeons sur la manière dont le Secrétaire envisage l'égalité professionnelle. C'est une boutade.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Nous allons faire le point sur les votants.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Je propose que Mme AZEVEDO, du même CSE et de la même organisation syndicale que M. ROUIJEL, le remplace.

**Mme AZEVEDO.**- J'accepte avec plaisir.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- M. NIVault du CSE 4 est absent. M. SI TAYEB du même CSE, accepte-t-il de voter en lieu et place de M. NIVault ?

**M. SI TAYEB.**- Oui.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- M. DOMINÉ du CSE 6 est absent. Mme GUEROULT du même CSE et de la même organisation syndicale, accepte-t-elle de voter pour lui ?

**Mme GUEROULT.**- Oui.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- M. QUIQUEMPOIS du CSE 10 est absent, je n'ai pas de suppléant présent du CSE 10. Par conséquent, Monsieur BAZIN acceptez-vous de voter en lieu et place de M. QUIQUEMPOIS ?

**M. BAZIN.**- Avec plaisir.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- M. DELAGE du CSE 11 est absent. Monsieur MORILLA est présent, même CSE et même organisation syndicale, acceptez-vous de voter pour M. DELAGE ?

**M. MORILLA.** - Oui.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Je vais procéder au décompte des voix. Nous aurions avec l'application des règles de suppléance 5 votants pour l'UNSA, 6 votants pour FO, 6 votants pour la CGT, un votant pour La Base, et 3 votants pour la CFE-CGC.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- C'est cela.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Nous allons proposer au vote sur la candidature de M. DASQUET. Nous allons vous appeler un par un.

**Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Pour la candidature de M. DASQUET, êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous ?

*(Il est procédé au vote.)*

Contre : FO (6), CFE-CGC (3).

Abstention : UNSA (5), La Base (1).

Pour : CGT (6).

→ **Mme FRESLON-BLANPAIN.**- Cette proposition de candidature n'est pas retenue.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Je propose de passer au second vote, relatif à la candidature de M. ORSINI.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : UNSA (5), FO (6), CFE-CGC (3).

Contre : CGT (6).

Abstention : La Base (1).

→ **Mme FRESLON-BLANPAIN.**- La candidature est validée.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Monsieur ORSINI, vous êtes désigné trésorier adjoint en remplacement de M. NEGADI qui a démissionné lors de la dernière séance. Félicitations. C'est un beau cadeau d'anniversaire !

**M. ORSINI.**- Je remercie les élus qui ont voté pour ma candidature. Je vais tâcher de mener à bien ma mission avec sérieux et implication.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Monsieur le Secrétaire, voulez-vous dire un mot avant de clore la séance ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- J'ai appris à travailler avec le trésorier adjoint sortant. Nous avons parfois eu des divergences de point de vue, mais cela a été constructif. Cela a évolué au CE et cela n'a pas été simple parce que nous partions d'une situation compliquée. Il y a eu de beaux succès. J'ai eu plaisir à travailler avec lui.

Je souhaite la bienvenue à M. ORSINI, sachant qu'il y a "du pain sur la planche" jusqu'à la fin de cette mandature. Il y aura d'autres mouvements au sein du Secrétariat à la suite de départs à la retraite.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Monsieur NEGADI ?

**M. NEGADI.**- Comme vous l'avez annoncé, je suis démissionnaire. Vu l'avenir, ce n'est pas un cadeau d'anniversaire, il y a beaucoup de travail. Je connais M. ORSINI, je pense qu'il va accomplir sa mission au mieux. Je lui souhaite bon courage. Nous avons effectivement eu des divergences avec M. SARRASSAT, mais dans l'ensemble nous avons tenu le coup, nous avons eu de grosses surprises lors de cette mandature. Je pense que nous avons trouvé les bonnes solutions sur l'accord avec RDS. Je compte sur M. ORSINI pour reprendre le flambeau et trouver un bon chemin pour le futur CE.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Merci Monsieur NEGADI.

Je propose de clore cette séance si vous en êtes d'accord, Monsieur le Secrétaire. La prochaine séance est prévue le 14 juin.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Bon courage, et joyeux anniversaire ! Au 14 pour une nouvelle séance.

**Mme LÉQUIPÉ.**- Merci à tous. Bonne fin de journée. À bientôt.

*La séance est levée à 16 heures 15.*

Frédéric SARRASSAT  
Secrétaire du CSEC RATP

